

Attestation du directeur de stage dans le cadre d'un programme préapprouvé

DÉBUT DE STAGE

Durant votre programme de formation professionnelle CPA (PFP), lorsque vous commencez un stage, vous disposez d'un **maximum de 60 jours** après votre premier jour à l'emploi pour le déclarer à l'Ordre dans votre dossier en ligne.

 **Assurez-vous de joindre ce formulaire à votre déclaration.**

Consignes

Candidat à l'exercice de la profession

- Avec l'aide de votre directeur de stage, remplissez les **parties 1 et 2**.
- Faites parvenir le formulaire à votre directeur de stage pour qu'il confirme les renseignements et remplisse la **partie 3**.
- Si vous souhaitez déclarer un stage à temps partiel, ne remplissez pas ce formulaire et communiquez avec nous à stages@cpaquebec.ca.

Directeur de stage

- Révisez les renseignements fournis par le candidat et remplissez la **partie 3**.

Partie 1 Renseignements personnels et professionnels

Identification du candidat

N° de client CPA Prénom Nom

Courriel de correspondance (obligatoire)

Identification de l'employeur

Dénomination sociale

Adresse Bureau

Ville Province Code postal Pays

Partie ② Déclaration de début de stage

Je suis inscrit dans le programme préapprouvé :

Audit Examen Fiscalité Autre, précisez : _____

Date de début de mon PFP	Date de début du stage
<input type="text" value="AAAA"/> <input type="text" value="MM"/> <input type="text" value="JJ"/>	<input type="text" value="AAAA"/> <input type="text" value="MM"/> <input type="text" value="JJ"/>

Partie ③ Attestation et signature du directeur de stage

Identification du directeur de stage

N° de membre CPA Prénom Nom

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont véridiques et que les parties requises ont été dûment remplies.
Je comprends que toute déclaration fausse ou incomplète pourra entraîner des conséquences importantes.

Signature du directeur de stage
Date